

Document généré le mardi 12 mai 2026 à 08:05

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	11/05/26	11/05/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce

Service : CPJ**Référents** : Elodie CAGNET**Classification CPV** :Principale : **45233292** - Installation de dispositifs de sécurité

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 96 50
SIRET 21840054700012



Objet du marché	Marché de travaux d'implantation de bornes de sécurité dans la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue
Référence acheteur	MP26-02
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure adaptée
Code CPV principal	45233292 - Installation de dispositifs de sécurité
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 greffe.ta-nimes@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 11/05/26

Marché n° : MP26-02 - **ATEA TP 180 AV DE LA PETITE MARINE 84800**
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Montant HT : **318 269,60 €**

Renseignements complémentaires

Marché ordinaire conclu en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1) du CCP.

Le marché est composé d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles pour l'implantation de bornes sur 12 de la ville.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 318 269,60 € HT (montant contractuel pour la totalité des tranches ferme et optionnelles).

La partie à bons de commande est conclue sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel fixé à 30 000 € HT pour des prestations ponctuelles en lien direct avec l'objet du contrat (réalisation de formation ou intervention de technicien dans le cadre de la maintenance curative).

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à l'expiration de la garantie de parfait achèvement.

La tranche ferme (implantation de bornes de sécurité sur 6 sites) prend effet à compter de la notification de l'OS de démarrage des prestations et devra être réalisée au plus tard le 31/12/2027.

Les tranches optionnelles (implantation de bornes de sécurité sur 3 sites (TO1), sur 2 sites (TO2) et sur 1 site (TO3)), si elles sont affermies, devront être réalisées respectivement au plus tard le 31/12/2028 (TO1), le 31/12/2029 (TO2) et le 31/12/2030 (TO3) à compter de l'OS d'affermissement de chaque tranche notifié par le pouvoir adjudicateur.

Envoi le 11/05/26 à la publication

Marches-Publics.info V9.7